



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 2 mars 2020, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

- M. Éric Provencher - conseiller siège n° 1
- M. Douglas Beard - conseiller siège n° 2
- M. Simon Lauzière - conseiller siège n° 3
- M. Christian Girardin - conseiller siège n° 4
- Mme Suzanne Dandurand - conseillère siège n° 5
- M. Jean-François De Plaen - conseiller siège n° 6

Est également présente :

Mme Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19 h 37.

450-03-2020 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur SIMON LAUZIÈRE

Résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

451-03-2020 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

Il est proposé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par monsieur ÉRIC PROVENCHER

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 3 février 2020, tel que rédigé.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

452-03-2020 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2020

Il est proposé par monsieur SIMON LAUZIÈRE
Appuyé par monsieur ÉRIC PROVENCHER

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 24 février 2020, tel que rédigé.

Adoptée

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

4.1 CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – TRAVAUX VOIRIE LOCALE 2019-2023

Dépôt d'une communication concernant la subvention pour les travaux concernant l'asphaltage et le rechargement selon la planification déposée au gouvernement du Québec dans le cadre de la TECQ 2019-2023.

4.2 D2 – DÉMARCHES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE – FIN DU SERVICE

Dépôt d'une communication concernant les services de la Démarche D2 visant la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey qui a pris fin le 31 janvier 2020 suite à un redécoupage du territoire dont le service ne sera plus dispensé par la SADC Athabaska-Érable.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

453-03-2020 5.1. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR FÉVRIER 2020.

Il est proposé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par monsieur SIMON LAUZIÈRE

Résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses du 31 janvier 2020 au 29 février 2020 est soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit accepté tel que lu et présenté et qu'elle soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Séance du conseil du 2 mars 2020

Revenus	155 638,13 \$
Taxes 2019	33 987,06 \$
Taxes 2020	69 232,66 \$
Mutations	33,93 \$
Permis et dérogations	460,00 \$
Imposition des droits - carrières et sablières	20 085,15 \$
Entraide incendie	19 235,84 \$
Revenus d'intérêt	11 924,57 \$
Location de salle	84,00 \$
Vente de bacs ordures et recyclage	208,51 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Billets d'infraction (SQ)	193,00 \$
Revenus divers	193,41 \$

<u>Dépenses</u>	<u>192 555,68 \$</u>
Rémunération régulière	23 022,06 \$
Rémunération incendie	3 430,24 \$
Factures incompressibles (déjà payées)	142 937,21 \$
Factures à payer	23 166,17 \$

Adoptée

454-03-2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 619 MODIFIANT TOUT AUTRES RÈGLEMENTS AUTORISANT LA MODIFICATION À L'ENTENTE PORTANT SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COUR MUNICIPALE COMMUNE PAR L'EXTENSION DE LA COMPÉTENCE DE LA COUR MUNICIPALE DE DRUMMONDVILLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire se prévaloir des dispositions de l'article 24 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q. c-72.01) pour modifier l'entente relative à la Cour municipale ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné et un projet de règlement déposé lors de la séance du Conseil tenue le 3 février 2020 ;

Il est proposé par monsieur SIMON LAUZIÈRE
Appuyé par monsieur ÉRIC PROVENCHER

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le règlement no 619 est adopté tel que présenté;

EN CONSEQUENCE le Conseil municipal décrète ce qui suit,

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – AUTORISATION DE MODIFICATION

La Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville. Cette modification est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante ;

ARTICLE 3 – AUTORISATION DE SIGNATURE

La mairesse ou à défaut, le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou à défaut le directeur adjoint, sont autorisés à signer ladite modification ;

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

5.2. DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES POUR FÉVRIER 2020.

La directrice générale dépose à la table du Conseil municipal le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires, pour la période du 31 janvier au 29 février 2020.

455-03-2020 5.3. INFOTECH – BANQUES D’HEURES

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur ÉRIC PROVENCHER

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents,

QU’UNE banque de 26 heures est achetée chez Infotech pour les services d’usages du logiciel SYGEM en comptabilité au coût de 1960 \$ taxes en sus.

Adoptée

456-03-2020 5.4. MANDAT À ME ROBERGE CONCERNANT LE BRIS D’UN CONTRAT DE SERVICE EN DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité requiert le service d’un avocat concernant le bris de contrat de déneigement de Martin Benoit entrepreneur en déneigement pour les domaines desservis par la Municipalité;

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur SIMON LAUZIÈRE

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents,

QUE Me Roberge, de Bélanger Sauvé avocats, s.e.n.c.r.l., soit mandaté pour représenter la Municipalité dans ce dossier.

Adoptée

457-03-2020 5.5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 514-3 RÉGISSANT LES ALARMES INCENDIE NON-FONDÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey souhaite régir les systèmes d’alarme sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU’UN travail d’harmonisation des règlements sur le territoire de la MRC a été effectué au cours des derniers mois afin de faciliter leur application par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement amende le règlement sur les systèmes d’alarme no 514-2;

CONSIDÉRANT QU’UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil du 3 février 2020;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN,
Appuyé par madame SUZANNE DANDURAND

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE le présent amendement au règlement portant le numéro 514-2 intitulé « Règlement sur les systèmes d'alarme » soit adopté sous le numéro 514-3.

Article 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2.

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey. Il s'applique à tout système d'alarme, incluant les systèmes d'alarme déjà installés ou en usage le jour de l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 3.

Aux fins du présent règlement, les mots et expressions suivants signifient :

- a) **Fausse alarme** : Mise en marche d'une alarme de sécurité pour laquelle il n'existe aucune preuve qu'un incendie, une entrée non autorisée ou qu'une infraction criminelle ait été tentée ou ait eu lieu dans, sur ou à l'égard d'un bâtiment ou de tout lieu et comprend notamment :
- i. Le déclenchement d'un système d'alarme pendant son installation ou sa mise à l'essai;
 - ii. Le déclenchement d'un système d'alarme par un équipement défaillant ou inadéquat;
 - iii. Le déclenchement d'un système d'alarme par des conditions atmosphériques, des vibrations ou une panne de courant;
 - iv. Le déclenchement par erreur, sans nécessité ou par négligence d'un système d'alarme de sécurité par l'utilisateur;
 - v. Le déclenchement d'un système d'alarme, suite à des travaux de réparation ou de construction, notamment, mais non limitativement procédés de moulage, soudage ou poussière.

Article 4.

Commets une infraction, l'utilisateur d'un système d'alarme qui a déclenché ou laissé se déclencher une fausse alarme et dont la mobilisation des services incendies de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et / ou de l'entraide incluant les ententes avec d'autres services incendies.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Article 5.

Lorsque les pompiers se rendent sur les lieux à la suite d'une alarme et qu'ils constatent qu'il s'agit d'une défectuosité du système d'alarme ou que le système s'est déclenché pour une raison qui semble inconnue sur le moment, ils peuvent remettre à l'utilisateur une requête en réparation du système d'alarme.

L'utilisateur est tenu de faire réparer le système d'alarme dans le délai inscrit sur la requête par un technicien ayant une licence appropriée et valide de la Régie du bâtiment du Québec. En outre, il doit être en mesure de démontrer que la réparation a été effectuée.

Article 6.

Si la personne désignée par la municipalité conclut qu'il s'agit d'une première fausse alarme incendie, mais qu'elle n'est pas reliée à une défectuosité du système d'alarme, il peut émettre un avis d'infraction au lieu d'un constat.

Article 7.

Dans les seuls cas où la mobilisation d'un ou des services incendies sont nécessaires, le contrevenant au présent règlement, commet une infraction et est passible d'une amende.

- 7.1 En premier lieu, il recevra une lettre d'infraction et devra remédier à la réparation ou au remplacement du système d'alarme en défaut, dans les 15 jours suivant l'avis.
- 7.2 Advenant le cas que la réparation ou le remplacement du système d'alarme en défaut n'est pas remplacé dans les 15 jours suivant le premier avis, un avis par courrier enregistré sera envoyé au contrevenant l'enjoignant et l'avisant que cet avis est le dernier avant le constat d'infraction amenant une pénalité financière.
- 7.3 Le contrevenant au présent règlement, commet une infraction et est passible d'une amende équivalente aux frais et dépenses encourues par la municipalité et ses partenaires en sécurité incendie et ce plus les frais administratifs. De plus, il aura un délai de 15 jours suivant le courrier enregistré pour remédier à la situation.
- 7.4 Le contrevenant s'expose à une pénalité hebdomadaire de 300 \$ pour toutes les semaines qui demeurent en attente du respect de ce règlement et à la suite du point 7.3.
- 7.5 Il est de la responsabilité du contrevenant de déposer la preuve de la réparation ou du changement ou d'un système d'alarme adéquat qui ne contrevient pas au présent avis, à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et à sa direction.

Article 8.

Lors du prononcé de la sentence, le tribunal compétent peut, outre condamner le contrevenant au paiement d'une amende, ordonner que celui-ci prenne les dispositions nécessaires pour faire cesser la nuisance et qu'à défaut d'exécution dans le délai prescrit, que de telles dispositions soient prises par la municipalité aux frais de ce contrevenant.

Article 9.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Il est proposé par monsieur Jean-François De Plaen
Appuyé par madame Suzanne Dandurand



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE l'amendement 514-3 s'ajoute au règlement 514-2 tel que présenté devant les membres présents du Conseil.

Adoptée

458-03-2020 5.6. **RÈGLEMENT PORTANT SUR LA COMPÉTENCE DE LA COUR MUNICIPALE DE DRUMMONDVILLE**

Règlement modifiant les règlements ultérieurs autorisant l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville, modification numéro 3.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire se prévaloir des dispositions de l'article 24 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q. c-72.01) pour modifier l'entente relative à la Cour municipale;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 3 février 2020 en réunion régulière par monsieur Simon Lauzière, conseiller municipal.

Il est proposé par monsieur ÉRIC PROVENCHER
Appuyé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey décrète ce qui suit :

1. La Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville. Cette modification est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante;
2. La mairesse, madame Thérèse Francoeur, ou le maire suppléant et la greffière ou à défaut la greffière-adjointe, sont autorisés à signer ladite modification;
3. Le règlement entre en vigueur en ce jour.

Adoptée

459-03-2020 5.7. **CARTE DE CRÉDIT AU NOM DE PIERRE BLANCHETTE, DIRECTEUR INCENDIE**

Il est proposé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par monsieur SIMON LAUZIÈRE

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QU'UNE carte de crédit Visa au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et au nom de Pierre Blanchette soit émise pour un montant maximal de 1 500 \$.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

460-03-2020 5.8. SUBSTITUT À LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES / MAIRESSES DE LA MRC DE DRUMMOND

ATTENDU QUE madame la mairesse Thérèse Francoeur ni le maire suppléant de mars 2020, monsieur Douglas Beard ne seront disponibles pour assister à la réunion du Conseil des maires/mairesSES de la MRC le 11 mars 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire confirmer en remplacement la présence de M. Simon Lauzière, conseiller, à la réunion de la MRC;

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey avise la MRC Drummond que M. Simon Lauzière remplacera Mme la Mairesse Thérèse Francoeur à la réunion du Conseil des maires/mairesSES du 11 mars 2020.

Adoptée

461-03-2020 5.9 VENTE POUR TAXES IMPAYÉES

CONSIDÉRANT le dernier avis pour vente pour taxes impayées à l'année 2018 ou antérieure aux contribuables en défaut de paiement;

CONSIDÉRANT le délai de paiement dépassé;

Il est proposé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par monsieur SIMON LAUZIÈRE

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la MRC de Drummond est mandatée par la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey pour prendre en charge et mettre en défauts de paiements et en vente pour taxes impayées advenant le cas, les matricules suivants :

0375 96 9678 Monsieur Sylvain Côté pour un montant de 469.52 \$
0275 73 1957 Les Construction Marcel Lambert Inc. pour un montant de 821.89 \$
0568 94 1255 Madame Caroline Schroeders pour un montant de 262.87 \$

QUE les comptes de taxes seront donnés à la MRC de Drummond dès ce jour et sans autre attente.

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

La directrice générale / secrétaire trésorière, dépose devant Conseil le rapport du directeur de la brigade incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de février 2020. La mairesse dépose ledit document à la séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

462-03-2020 6.2. L'ARSENAL – BUNKER ACHAT

Il est proposé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par monsieur SIMON LAUZIÈRE

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE l'achat de deux bunker Starfield présenté en soumission sous le numéro *soum048993* par la compagnie L'Arsenal au montant de 3720 \$ plus les taxes applicables est acceptée par le Conseil;

QUE la dépense a été prévue au budget 2020 par le directeur du service incendie et le Conseil.

Adoptée

463-03-2020 6.3. AUTORISATION D'ACHAT POUR 2 RADIOS "KIT" SERVICE INCENDIE

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le directeur d'incendie procède à l'achat de deux radios (tout inclus) pour le service d'incendie de la Municipalité tel que convenu au budget adopté par le Conseil de + ou – 2 000\$.

Adoptée

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1. RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

La directrice générale / secrétaire trésorière, dépose devant Conseil le rapport du directeur des travaux publics de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de février 2020. La mairesse dépose ledit document à la séance.

464-03-2020 7.2. PANNEAUX DE CIRCULATIONS

ATTENDU QUE des citoyens du domaine Forcier requiert la mise en place de panneaux de circulations adéquat pour identifier la vitesse dans les rues du domaine;

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le propriétaire du domaine Forcier sera contacté afin d'obtenir l'autorisation d'afficher et de planter des pancartes limitant les vitesses dans le domaine aussitôt la température le permettant.

QUE la dépense sera prise au budget des domaines.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

465-03-2020 7.3. FONTAINE D'EAU

ATTENDU QUE le budget permet l'achat d'une fontaine d'eau au Centre Eugène-Caillé et une au terrain de balle de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande budgétaire n'avait pas prévue une fontaine d'eau réfrigérée;

Il est proposé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyé par monsieur ÉRIC PROVENCHER

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QU'UNE fontaine d'eau réfrigérée sera installée au Centre-Eugène-Caillé;

QU'UNE fontaine d'eau simple sera installée au terrain de balle municipal.

Adoptée

466-03-2020 7.4. DEVIS POUR RÉFECTION DE RUES

ATTENDU QUE des avis de réfections de rues seront préparés par notre directeur des travaux publics pour le rechargement, le nivelage, l'abat poussière et l'asphaltage;

Il est proposé par monsieur DOUGLAS BEARD
Appuyé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les travaux de préparations des devis, concernant le rechargement, le nivelage, l'abat poussière et l'asphaltage de différentes rues désignées par le Conseil débutent immédiatement et qu'ils soient soumis au Conseil dans les délais prescrits afin d'en faire la vérification avant de procéder au dépôt sur SEAO ou par du gré à gré avec des soumissionnaires.

Adoptée

467-03-2020 7.5. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90% du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, **s'il y a lieu**, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

-le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);

-si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le **1^{er} janvier 2021**.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, **le cas échéant**;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, **au plus tard le 31 décembre 2020**, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

Bordereau de soumission de l'entrepreneur

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de monsieur CHRISTIAN GIRARDIN,
Appuyée par monsieur ÉRIC PROVENCHER,

Il est unanimement résolu et adopté,

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CENTRE DE RÉCUPÉRATION 2020

	PRÉCÉDENTE	CUMULATIF	DIFFÉRENCE	
MOIS	2019	2020		↑ ↓
JANVIER	12,26	16.43	4.17	↑
FÉVRIER	8,64	9.98	(1.34)	↑
MARS	12,83			
AVRIL	10,29			
MAI	10,02			
JUIN	11,20			
JUILLET	11,53			
AOÛT	15,89			
SEPTEMBRE	10,65			
OCTOBRE	10.99			
NOVEMBRE	10.31			
DÉCEMBRE	10.17			
TOTAL	124.61	26.41		

SITE D'ENFOUISSEMENT 2020

	PRÉCÉDENTE	CUMULATIF	DIFFÉRENCE	
MOIS	2019	2020		↑ ↓
JANVIER	41,70	37.78	(3.92)	↓
FÉVRIER	35,08	31.97	(3.11)	↓
MARS	31,95			
AVRIL	57,01			
MAI	66,25			
JUIN	44,72			
JUILLET	34,99			
AOÛT	57,32			
SEPTEMBRE	45,20			
OCTOBRE	97.63			
NOVEMBRE	40.54			
DÉCEMBRE	30.84			
TOTAL	583.23	69.75		

8.2. DÉPÔT DU BILAN 2019 DU SERVICE D'INSPECTION EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

La directrice générale / secrétaire trésorière, dépose devant Conseil le rapport du service d'inspection en bâtiment et en environnement annuel de l'année 2019 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

La mairesse dépose ledit document à la séance.

468-03-2020 8.3. AJOUT D'USAGE DANS LA ZONE ID-5 CLASSÉ "SERVICE HÔTELIERS (C 3.6 ET C 3.6A) "

CONSIDÉRANT la demande d'ajout d'une classe d'usage (C 3.6a) Service hôteliers-motel dans la classe commerciale (C) déjà permise;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a autorisé spécifiquement l'usage resto-bar et la vente de motocyclettes spécialisées de fabrication artisanale (incluant vente de pièce et atelier de réparation) 547-2 / 14-05-2015;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permet d'assurer une pérennité chez nos entreprises et industries et bonifie notre offre touristique;

CONSIDÉRANT QUE la modification présentée n'est pas soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique et qu'elle ne porte pas atteinte aux immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE le CCU de la Municipalité est favorable à cette demande d'ajout d'usage tel que présenté;

Il est proposé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le Conseil accepte le démarrage du processus d'ajout d'usage hôtelier (c 3.6 a) dans la zone Id-5;

QUE le propriétaire respecte l'emplacement présenté dans la demande du 9 janvier 2020;

QUE l'usage "vente de motocyclettes spécialisées de fabrication artisanale" (incluant vente de pièce et atelier de réparation) soit retiré de la liste des usages permis;

QU'IL ne soit possible de communiquer entre les deux sections que par une passerelle extérieure (galerie abritée).

Adoptée

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1. RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT

La directrice générale / secrétaire trésorière, dépose devant Conseil le rapport mensuel des activités en inspection de bâtiments de l'inspectrice municipale de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de février 2020. La mairesse dépose ledit document à la séance.

469-03-2020 9.2. ADOPTION PAR RÉSOLUTION DU RÈGLEMENT MRC-883 *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME* DE LA MRC DE DRUMMOND

CONSIDÉRANT QUE l'extrait des minutes de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Drummond tenue le 12 février 2020 implique la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey au point 10 Aménagement – Modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC – 773-1);

Il est proposé par monsieur SIMON LAUZIÈRE
Appuyé par madame SUZANNE DANDURAND

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey adopte le projet de règlement numéro MRC-883 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond # MRC-773-1, concernant certains agrandissements de périmètre d'urbanisation, des retraits de zones



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

de réserves résidentielles, des ajouts d'affectations de conservation et d'autres ajustements techniques ainsi que le document sur la nature des modifications.

Adoptée

470-03-2020 9.3. JOURNÉE ENVIRONNEMENTALE 2020

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur DOUGLAS BEARD

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le Conseil autorise madame Hélène Ménard, inspectrice en bâtiment et en environnement ainsi que madame Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tous les contrats nécessaires aux différentes collectes prévues lors de la journée environnementale prévue le 16 mai 2020 de 9 h à 15 h, ainsi que tout document nécessaire au bon fonctionnement de cette journée.

Adoptée

9.4. MOTION – RÈGLEMENT 603-2 CONCERNANT L'INTERDICTION D'ÉPANDAGE

Attendu que l'article 52 de la Loi sur les compétences municipales permet à la Municipalité d'établir des périodes dans l'année durant lesquelles l'épandage du fumier et lisier est interdit;

Attendu que la Municipalité entend utiliser ce pouvoir;

Attendu qu'un avis de Motion du présent règlement est déposé en ce jour, proposé par monsieur Simon Lauzière.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – BIBLIOTHÈQUE

La directrice générale / secrétaire trésorière, dépose devant Conseil le rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque Irène-Roy-Lebel de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de février 2020.
La mairesse dépose ledit document à la séance.

471-03-2020 10.2. DEMANDE D'UN PREMIER DÉBOURSÉ AU BUDGET DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires permettent un déboursé de plus de 8,000 \$;

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur ÉRIC PROVENCHER

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QU'UN premier déboursé de 4,000 \$ soit donné à la bibliothèque Irène-Roy-Lebel pour ses activités de fonctionnement, immédiatement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

QUE le total prévu au budget du déboursé soit émis le 6 avril 2020 complétant les prévisions budgétaires.

Adoptée

10.3. PRÉSENTATION DE LA RESPONSABLE JEUNESSE POUR PARTENAIRES 12-18

Madame Marie-Michèle Faucher prend la relève en tant qu'accompagnatrice jeunesse et responsable pour Partenaires 12-18. Le programme s'est rajeuni et s'adapte aux besoins de la Municipalité.

472-03-2020 10.4. MADA – DÉMARCHE À ENTAMMER

ENTENDU QUE la démarche de l'association MADA (Municipalité Amie des Aînées) est entamée dans plusieurs municipalités de la MRC de Drummond;

ENTENDU QUE la MADA a pour objectif de favoriser le vieillissement actif, c'est-à-dire, de miser sur la participation sociale des aînés dans la communauté, de leur permettre d'y vieillir en santé et de créer des environnements sains, sécuritaires et accueillants à leur égard;

CONSIDÉRANT QU'UNE subvention est offerte à la MRC pour les Municipalités à raison de 8,000 \$ chacune pour débiter la démarche et que celle-ci se propose pour actualiser les demandes et les démarches au nom des Municipalités participantes;

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur SIMON LAUZIÈRE

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire adhérer à la démarche MADA et être accompagnée par la MRC de Drummond dans la mise en place de la démarche et de démarrage;

QUE monsieur Jean-François De Plaen est nommé par ce Conseil comme représentant de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey à la table MADA.

QUE les rencontres soient rémunérées par jeton de présence ajouté au compte déjà existant.

Adoptée

473-03-2020 10.5. ÉCOLE ST-FÉLIX – AIDE FINANCIÈRE / SOUPER SPAGHETTI

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de l'École St-Félix organise un souper spaghetti, le jeudi 4 juin 2020, afin de faire une levée de fonds pour les différentes activités des élèves de l'École St-Félix;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de l'École St-Félix souhaite un apport financier de la Municipalité pour la tenue de cet événement ainsi que la location gratuite de la salle du Centre Eugène Caillé;

Sur proposition de monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

QU'UN montant de 200 \$ est versé au conseil d'établissement de l'École St-Félix pour la tenue de l'événement du souper spaghetti 4 juin prochain et d'offrir gratuitement la location de la salle du Centre Eugène-Caillé pour l'évènement.

Adoptée

474-03-2020 10.6. STAR D'UN SOIR / LOISIRS KINGSEY

CONSIDÉRANT QUE l'activité organisée du 21 mars 2020 par les Loisirs Kingsey, pour "la Soirée Star d'un soir" qui en est à sa 4^{ième} édition;

Sur proposition de monsieur CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par monsieur DOUGLAS BEARD
Monsieur ÉRIC PROVENCHER se retire.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la salle du CEC (Centre-Eugène-Caillé) est offerte à titre gratuit par la Municipalité;

QUE la salle du 2^e étage sera mise à la disposition des artistes;

QUE la Municipalité offre un don de 500 \$ à Loisirs Kingsey afin de les soutenir dans les dépenses de cette activité et invite tous autres commanditaires à se joindre à cet évènement par un don, aussi petit soit-il, afin de continuer d'encourager nos jeunes et moins jeunes d'ici dans une activité culturelle de si grande envergure.

Adoptée

11. SUJETS DIVERS

11.1. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le 6 avril 2020 dès 19 h 30 au lieu habituel des rencontres.

475-03-2020 11.2. APPUI DEMANDÉ PAR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Québécoises atteint de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie et aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyé par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

476-03-2020 11.3. EXPO RICHMOND 2020 DEMANDE D'UN DON

CONSIDÉRANT QUE la Société agricole de Richmond souhaite que la Municipalité apporte son appui financier à leur exposition agricole annuelle;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs agriculteurs de Saint-Félix-de-Kingsey exposent leurs animaux lors de cette exposition;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité contribue à chaque année à cette campagne en procédant à l'achat d'une page pleine de publicité dans le livre de l'exposition;

Sur proposition de monsieur DOUGLAS BEARD
Appuyée par madame SUZANNE DANDURAND
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité affiche une publicité dans le livre de l'édition 2020 de l'exposition agricole de Richmond au coût de 80 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

477-03-2020 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

Il est proposé par monsieur DOUGLAS BEARD
Résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 9 h 45.

Adoptée

Mme Thérèse Francoeur
Mairesse

Carole Pigeon
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 2 mars 2020

